



Il fut pris sur le fait. — Page 380.

parer la défense de sa cousine croyait que ce serait avantageux de découvrir où ce Thomas Masterton était, dans l'espérance qu'on pourrait obtenir de lui quelque guide dans ce mystère, car il avait été le compagnon de l'homme assassiné.

On mit plusieurs fois une annonce dans la *Gazette de Londres*, et le résultat fut qu'on reçut une lettre du gouverneur de la prison de Carlisle, qui contenait des renseignements sur cet homme.

Thomas Masterton était maintenant en prison pour quelque petit vol, et il attendait sa sentence aux assises qui devaient décider du sort de madame Georges Duke.

Un des agents de police les plus capables d'Old Bailey fut retenu par les avocats à qui était confiée la défense de Millicent Duke.

Darrell Markham pria ces bons messieurs de n'épargner ni peine ni argent pour obtenir l'acquiescement de sa malheureuse cousine, mais le défenseur secoua la tête en regardant ses notes, et il dit franchement à M. Markham qu'il ne voyait aucune lueur d'espoir dans cette triste affaire.

La veille du jour où l'on allait prononcer la sentence de Millicent, la diligence du Nord emmena Darrell Markham, M. Pauncet, le procureur, et M. Horace Weldon, l'avocat, à la ville de Carlisle, où le lendemain une femme délicate de vingt-sept ans devait répondre à l'accusation d'un meurtre prémédité.

La veille du jugement Sarah Pecker quitta son fils mourant.

La pauvre femme vint à Carlisle accompagnée de Samuel, qui était un des témoins cités par l'accusation, et dont l'esprit était presque perdu par la responsabilité de sa position.

Les rayons d'un froid soleil de mars éclairaient tous les coins du palais de justice, rempli d'une multitude confuse quand on conduisit Millicent Duke à sa place, dans la loge où l'on met les

criminels pour répondre à une accusation de meurtre.

Sa santé était tellement affaiblie par son long emprisonnement, que ses gardes furent pris de compassion pour elle et lui permirent de s'asseoir pendant l'interrogatoire.

Cinquante années après, des gens qui demeuraient à Carlisle pouvaient raconter l'histoire de cette tête blonde, éclairée par les faibles rayons du soleil du printemps, et de cette figure délicate, amaigrie et flétrie par l'anxiété et la souffrance, mais toujours très-belle dans sa calme blancheur.

— Pas coupable !

La voix distincte et argentine avec laquelle ces deux mots furent prononcés pénétra jusqu'au coin le plus éloigné du tribunal.

Il y avait une conviction générale parmi les assistants que cette faible femme avait certainement commis le crime horrible dont elle était accusée.

La foi dans la sorcellerie n'était pas encore éteinte dans ce pays du nord.

Cette jolie femme, qui s'asseyait là avec une tranquillité presque surhumaine, était-elle soutenue dans son procès par le diable lui-même ?

Sa jeunesse et sa beauté étaient contre elle dans l'opinion de ces simples gens du nord.

Ses pareilles n'avaient-elles pas été brûlées à la potence pour des crimes semblables à celui du meurtre de Georges Duke : et qui, si ce n'était pas le diable et ses acolytes, aurait pu lui donner le pouvoir de commettre le crime et de porter le corps de son mari par un escalier en pierres et à une distance de près de quarante mètres ?

Car c'était un point remarquable que, plus incroyable et plus impossible était le crime qu'on supposait avoir été commis, d'autant plus déterminés étaient ces gens dans leur conviction de la culpabilité de l'accusée.

Les preuves fournies par les témoins étaient semblables à celles que nous avons racontées et qui avaient été fournies devant M. Montague Bowers.

Samuel Pecker devint encore vague et obscur quand il s'agit de l'identité de Georges Duke, capitaine du *Vautour*, avec ce fantôme, ce revenant qui était apparu à trois reprises différentes dans le courant de ces sept dernières années.

Les provinciaux écoutèrent avec un intérêt ardent l'histoire du revenant, mais on n'en pouvait rien conclure qui pût jeter quelque lumière sur le meurtre affreux qui avait été commis au manoir de Compton.

Samuel Pecker, dans un interrogatoire où on lui fit des questions captieuses pour voir s'il se couperait, raconta fidèlement la première apparition du revenant qui avait eu lieu dans le crépuscule d'un soir d'octobre, et il continua de dire que la prisonnière actuellement devant la cour avait vu le même fantôme trois mois après sur la jetée de Marley ; il dit aussi que le revenant s'était présenté de nouveau le soir même où le meurtre avait été commis, et qu'il avait amené avec lui un cheval en mauvais état, maigre, mais qui était positivement de la chair et du sang, et qu'un maussade valet d'écurie était venu chercher ce cheval, qu'il n'avait pas voulu dire ni d'où il venait, ni par qui il était envoyé, mais qu'il avait payé l'argent pour la nourriture du cheval, l'avait monté et s'en était allé.

Tout ceci avait une telle allure de sorcellerie, que cela produisit plutôt une prévention contre Millicent qu'en sa faveur.

Il y avait évidemment du sortilège au fond de cette affaire, et il était très-probable que cette sorcière aux cheveux blonds avait le pouvoir de faire venir sa victime dans deux ou trois endroits à la fois pour l'accomplissement de ses desseins impies.

Or, pendant que les faits racontés par Samuel